



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Directeur départemental

Direction départementale des Territoires et de la
Mer du Pas-de-Calais /Service Environnement
100, avenue Winston Churchill
62022 ARRAS CS 10007
(christelle.vantouroux@pas-de-calais.gouv.fr)

Lille, le 10 juillet 2018

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur le projet d'augmentation des prélèvements en eau du captage sur la commune de Warlencourt-Eaucourt (62) du Syndicat intercommunal des eaux du Sud Artois.

N° d'enregistrement Garance : 2018-2507

Monsieur le Directeur départemental,

Vous avez saisi le 4 mai 2018 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur départemental, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du Pas-de-Calais
DREAL Hauts-de-France